



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **10 Décembre 2024**,

L'an deux mille vingt-quatre, le **dix** du mois de décembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 4 décembre 2024 par M. le Président, s'est assemblé à la salle des Fêtes de Donzy, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Annie MILLIARD - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Sylvie REBOULLEAU – Mme Carole TABBAGH-GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - M. Jean-Jacques BERTIN - Mme Nadège COQUILLAT - M. Robert CHOLLET - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : M. Patrick BONDEUX - M. Michel RENAUD – Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
M. Denis HOUCHOT remplacé par Mme Béatrice LAMOUREUX
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Murielle BUISSON

Membres ayant donné pouvoir : M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
Mme Béatrice BOULOGNE à Mme Corinne COLONEL
Mme Stéphanie OUVRY à Mme Martine LEROY
M. Frédéric CASSERA à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Yves RAVET à M. Patrick RAPEAU
M. Pascal KNOPP à Mme Françoise CROTTET-FIGEAT
Mme Pascale QUILLIER à Mme Sylvie REBOULLEAU
M. Jean-Claude GILLONNIER à M. M. Sylvain COINTAT
Mme Martine BOREL à M. Hicham BOUJLILAT

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. Patrick RAPEAU** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Accord de principe pour le financement de l'Espace Conseil France Rénov' (ECFR)
--

M. Hicham BOUJLILAT et Mme Martine BOREL (ayant donné pouvoir) ne prennent pas part au vote.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement,

VU la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie,

VU la délibération n°2017/04-12/04 maintenant la compétence optionnelle « politique du logement et du cadre de vie »,

VU la délibération n°2017/04-12/05 définissant l'intérêt communautaire de la compétence « politique du logement et du cadre de vie »,

VU l'art.327-1 du CCH sur la mise en œuvre du programme d'intérêt général et le code de l'énergie,

VU la délibération 2024-06 CA du 13/03/24 de l'Anah sur les « Pactes territoriaux »

Considérants :

La fin annoncée, au 31 décembre 2024, du Programme CEE SARE, co-financeur avec la Région Bourgogne Franche -Comté des Espaces Conseil France Rénov' (ECFR) et afin de garantir la continuité de ce service public ; l'ANAH crée un nouveau dispositif d'intervention : le Pacte territorial France Rénov' (*en mars 2024*).

L'état du parc privé : dégradé, mal adapté aux usages actuels et les caractéristiques de la population : vieillissante, impécunieuse, en décohabitation (*58% des logements construits avant les premières réglementations thermiques, 3150 ménages en précarité énergétique, 38% de grands logements 5 pièces et plus, résidentiel 2ème secteur émissif de CO2*), conduit Cœur de Loire à s'impliquer depuis 5 ans, dans les dispositifs d'amélioration de l'habitat privé : contribution au fond d'avance PROCIVIS, subvention pour travaux via le Fond Nivernais d'Aide à la Maîtrise de l'Energie, recrutement d'un agent sur l'habitat (*mission de conseil personnalisé aux ménages*)...

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Nièvre (ALEC58) depuis 2011, porte des missions d'accueil et d'orientation des publics sur la thématique de l'énergie : sobriété, efficacité, renouvelable à travers plusieurs labélisations successives (Espace Info Energie > Conseil Faire > France Rénov'). L'existence, l'expérience et les réseaux tissés par cette structure amènent à poursuivre l'organisation d'un service public neutre et gratuit de la rénovation, toujours en appui sur cette structure départementale. (*en 2023, 3 300 contacts sur Département dont 300 sur Cœur de Loire*)

Les collectivités nivernaises (Département, EPCI) sont appelées à organiser et co-financer dans l'urgence, la continuité et la pérennisation du service public de la rénovation de l'habitat privé en s'inscrivant dans le seul, cadre de contractualisation proposé par l'État via son opérateur Anah : le Pacte. Ce dernier ne permettra qu'un financement partiel de l'Etat (50%), du service France Rénov' existant au sein de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Nièvre.

Après quelques réunions de travail entre services de l'Etat, ALEC 58 et collectivités territoriales, le scénario suivant se dessine : Le Département porte le volet 3 (*accompagnement au montage du projet : l'AMO obligatoire du dossier MaPrimeRénov'*) et les EPCI le volet 1 (*mobilisation des professionnels / sensibilisation des ménages*) et volet 2 (*conseil personnalisé aux ménages*). Chaque EPCI devrait co-financer suivant une quote-part basée sur le nombre de résidence principale (insee2024) ; la contribution annuelle de Cœur de Loire est estimée à ce jour à 16 500€.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **DONNE** un accord de principe pour participer au financement du service public de la rénovation France Rénov' sous réserve de la participation de l'ensemble des EPCI

Nombre de conseillers : 55
Présents : 42
Pouvoirs : 9
Votants : 49
Pour : 49
Abstention : 0
Contre : 0

UNANIMITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président



M. Patrick RAPEAU, secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Patrick Rapeau', written in a cursive style.

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le 18/12/2024

ID : 058-200067916-20241210-2024_10_12_20-DE

